

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 12 SEPTEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 12 septembre 2022 à 19h00, à la salle du club de l'âge d'Or Three Stars sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Sylvie Blais et Jo-Annie Castilloux

Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assiste également à la séance, madame Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe

Madame Marie-Ève Allain était absente de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-09-271

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 août et des séances extraordinaires du 16 août, 1^{er} et 6 septembre 2022
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements de août 2022
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer de août 2022
7. Dépôt des états de revenus et dépenses – août 2022
8. Correspondance
9. Dons ou commandites
10. Paiements des factures
11. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 292 000\$ qui sera réalisé le 22 septembre 2022
12. Soumission pour l'émission d'obligations - adjudication
13. Crédit de taxes de services et subvention pour eau pour résidence intergénérationnelle
14. Adoption du rapport financier 2021
15. Journées de la Culture – autorisation de budget
16. Mise en candidature – Réseau Biblio
17. Nomination d'un maire suppléant
18. Nouvelle nomination concernant la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC du Rocher-Percé
19. Demande de prix – Transport Guy Anglehart - CPA La Souche
20. Demande de prix – Garage Jeffery Robinson – trailer-dompeur
21. Demande d'achat de terrain appartenant à la municipalité - REPORTÉ
22. Paiement des effets scolaires des élèves de Port-Daniel-Gascons aux établissements scolaires
23. Contrat d'inspection et mise à l'essai annuel – Protection Garvex
24. Affaires nouvelles

- a) Demande au Ministère des Transports pour une réduction de vitesse – secteur Gascons
 - b) Cuisine collective – gratuité pour les locaux de la cuisine du Centre Multifonctionnel
25. Période de questions
26. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-272 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022 ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 AOÛT, 1^{ER} ET 6 SEPTEMBRE 2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022 AVEC LA MODIFICATION SUIVANTE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2022-08-246 :

DEMANDE DE PRIX – IMPRIMERIE DES ANSES

“pour l'impression de 80 “guides du patrimoine historique, volume 3” au montant de 1 080\$, avant taxes :

Remplacé par :

“pour l'impression de 83 “guides du patrimoine historique, volume 3” au montant de 1 875.80\$, avant taxes. Cette dépense sera payable à la réception de la facture

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août soit adopté, avec la modification, présenté aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022 AVEC LA MODIFICATION SUIVANTE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2022-09-266 :

CONGRÈS AA 2023

“ pour le congrès AA 2023 qui aura lieu du vendredi 21 juillet au dimanche 23 juillet 2023”.

Remplacé par :

“ pour le congrès AA 2023 qui aura lieu du vendredi 14 juillet au dimanche 16 juillet 2023”.

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre soit adopté, avec la modification, présenté aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 AOÛT ET 6 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 août et 6 septembre soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-273

5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔT DIRECTS DE AOÛT 2022

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que pour la période d'août 2022 : la liste des dépôts et des chèques portant les numéros #912641 à #912801 au montant de 85 947.71\$, #915784 à #915843 au montant de 243 065.97\$, la liste des prélèvements portant les numéros #900971 à #901036 au montant de 99 221.87\$ et les dépôts directs #860 à #901 au montant de 95 370.32\$, le tout pour un grand total de 523 605.87\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la greffière-trésorière adjointe via sa délégation de pouvoir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffière-trésorière adjointe

2022-09-274

6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE AOÛT 2022

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer de août 2022 au montant de 81 551.46\$ et autorisent le paiement des factures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffière-trésorière adjointe

2022-09-275

7. DÉPÔT DES ÉTATS DE REVENUS ET DÉPENSES – AOÛT 2022

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement que les états de revenus et dépenses de août 2022 soient déposés et adoptés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir :

- Demande de madame Claire Roussy et Sarto Chouinard : réduction de limite de vitesse à Gascons; (ajout aux affaires nouvelles)
- Ministère des Transports : informations au sujet de l'installation de radars pédagogiques;
- MAMH : approbation des rapports transmis (étude d'alternative pour source d'alimentation en eau potable et balancement hydraulique);

- Fondation CHU Ste-Justine : lettre de remerciement pour le don accordé.
- Les Aigles Blancs : demande une réponse écrite pour la passerelle (pont suspendu)

2022-09-276

9. DONS OU COMMANDITES

Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, madame Sylvie Blais ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision sur ce point.

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le don suivant:

- À Julien et Justin Blais : 1 000\$

Adoptée à la majorité des conseillers

2022-09-277

10. PAIEMENTS DE FACTURES

Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, monsieur François Beaudin ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision sur la facture de Tetra Tech QI Inc.

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes :

- Tetra Tech QI Inc. : facture reliée aux honoraires professionnels pour le projet de la rue Beaudin au montant de 31 080\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au règlement d'emprunt parapluie 2021-01.
- St-Onge & Assels, avocats : facture reliée aux honoraires professionnels pour le projet d'entente intermunicipale entre la ville de Chandler et la municipalité de Port-Daniel-Gascons au montant de 4 795.82\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au projet d'aqueduc et égout.

Adoptée à la majorité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffière-trésorière adjointe

2022-09-278

11. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 292 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 SEPTEMBRE 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 292 000 \$ qui sera réalisé le 22 septembre 2022, réparti comme suit :

Règlement d'emprunts #	Pour un montant de \$
2004-03	46,000\$
2012-08	111 300\$
2017-10	237 100\$

2017-10	71 800\$
2021-05	1 360 000\$
2021-05	465 800\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2012-08 et 2021-05, la Municipalité de Port-Daniel--Gascons souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 septembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DU CENTRE-SUD GASPESIEN
70 BOUL. RENE-LEVESQUE
CHANDLER, QC
G0C 1K0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la greffière-trésorière adjointe. La Municipalité de Port-Daniel--Gascons, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2012-08 et 2021-05 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 septembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2022-09-279 12. SOUMISSION POUR ÉMISSION D'OBLIGATIONS - ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	12 septembre 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	22 septembre 2022
Montant :	2 292 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2004-03, 2012-08, 2017-10 et 2021-05, la Municipalité de Port-Daniel--Gascons souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Port-Daniel--Gascons a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 septembre 2022, au montant de 2 292 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

222 000 \$	4,35000 %	2023
232 000 \$	4,35000 %	2024
243 000 \$	4,35000 %	2025
254 000 \$	4,30000 %	2026
1 341 000 \$	4,25000 %	2027

Prix : 98,65900

Coût réel : 4,64827 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

222 000 \$	4,40000 %	2023
232 000 \$	4,40000 %	2024
243 000 \$	4,35000 %	2025
254 000 \$	4,25000 %	2026
1 341 000 \$	4,25000 %	2027

Prix : 98,44000

Coût réel : 4,70876 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 292 000 \$ de la Municipalité de Port-Daniel--Gascons soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-280 13. CRÉDIT DE TAXES DE SERVICES ET SUBVENTION POUR EAU POUR RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde le crédit de taxes de services et subvention pour eau pour la résidence intergénérationnelle à l'adresse suivante :

- 30, route 132 Ouest, Gascons : 323.34\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-281 14. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2021

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons adopte le rapport financier 2021 présenté par la firme Raymond, Chabot, Grant et Thorton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-282 15. JOURNÉE DE LA CULTURE – AUTORISATION DE BUDGET

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise :

- un budget de 3 000\$ pour mettre en place les activités présentées;
- le directeur des loisirs, culture et tourisme à signer tous les documents relatifs à ces journées;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16. MISE EN CANDIDATURE – RÉSEAU BIBLIO DE LA GIM

Aucun représentant, tant qu'élu que responsable de bibliothèque, n'a été nommé pour le Réseau Biblio de la GIM.

17. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Selon le code municipal du Québec (chapitre II, article 116), le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant.

Aucune personne parmi les conseillers et conseillères n'a signifié son intérêt à agir comme maire suppléant.

2022-09-283 18. NOUVELLE NOMINATION CONCERNANT LA POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU SOUS LA JURIDICTION DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC du Rocher-Percé a adopté la "Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC du Rocher-Percé", le 12 mars 2008 en vertu de la résolution numéro 08-03-037-0;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Rocher-Percé demande aux municipalités de procéder à la nomination de personnes désignées pour l'application de la présente politique sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les deux personnes nommées par la résolution 2019-12-630 ne sont plus à l'emploi de la municipalité (madame Lise Anglehart et monsieur Maxime Ahier);

POUR CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons nomme madame Jinny Allain, inspectrice municipale comme personne désignée pour l'application de la politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC du Rocher-Percé sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-284 19. DEMANDE DE PRIX – TRANSPORT GUY ANGLEHART - CPA LA SOUCHE

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix fourni par Transport Guy Anglehart pour le projet de sentier et de jardin du CPA La Souche au montant de 34 880\$, avant taxes. Cette dépense sera payable à la réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-285 20. DEMANDE DE PRIX – GARAGE JEFFERY ROBINSON - TRAILER-DOMPEUR

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix fourni par le Garage Jeffery Robinson pour la réparation du traileur-dompeur au montant de 2 691.04\$, avant taxes. Cette dépense sera payable à la réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

21. DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

Ce point est remis à une séance ultérieure.

2022-09-286 22. PAIEMENT DES EFFETS SCOLAIRES DES ÉLÈVES DE PORT-DANIEL-GASCONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons défraie les coûts des effets scolaires pour les écoles suivantes :

Evergreen: : 270\$

New-Carlisle High School: au moment de la séance, le montant n'était pas encore parvenu à la municipalité. Le montant pourra être versé à sa réception.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-287 23. CONTRAT D'INSPECTION ET MISE À L'ESSAI ANNUEL – PROTECTION GARVEX

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le contrat d'inspection et mise à l'essai annuel de "Protection Garvex" (inspection des systèmes de protection incendie au montant de 2 755\$, avant taxes par année et ce pour 3 ans (du 01/07/2022 au 30/06/2025);

Adoptée à l'unanimité des conseillers

24. AFFAIRES NOUVELLES

2022-09-288 a) DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR RÉDUCTION DE VITESSE – SECTEUR GASCONS

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la greffière-trésorière adjointe à présenter une demande de réduction de vitesse – secteur Gascons au Ministère des Transports

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-289 b) CUISINE COLLECTIVE – GRATUITÉ DES LOCAUX DE LA CUISINE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de prêter à titre gratuit les locaux de la cuisine du Centre Multifonctionnel à la cuisine collective du 20 septembre au 15 décembre 2022 de 8 :30 à 13 :30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les gens de l'assistance.

2022-09-290 26. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Jo-Annie Castilloux propose la clôture et la levée de la séance à 20h28.

Henri Grenier, maire

Mélissa Castilloux Allain, greff.-très. Adj.